



# VEYSONNAZ

## INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE  
DE VEYSONNAZ  
N° 1 - NOVEMBRE 2013

EDITORIAL

## IL FAUT REPENSER NOTRE TOURISME !

C'est avec joie et enthousiasme que j'inaugure la toute première édition de la brochure « Veysonnaz Infos ». Dans un souci de toujours mieux communiquer, votre nouveau conseil communal a en effet décidé de publier une ou deux fois l'an une publication contenant des informations sur votre administration communale ainsi que sur les projets qu'elle mène.

Comme cette première parution correspond à un changement de législature, il me paraît tout d'abord essentiel de remercier les autorités sortantes pour leur dévouement et leur attachement à notre Commune. En tout premier lieu je tiens à féliciter et remercier Henri-Bernard Fragnière pour l'héritage qu'il nous a laissé après les 24 ans passés à l'exécutif communal, dont 16 ans à la présidence. Un grand merci aussi à Hervé Dussex pour les 12 ans passés au Conseil communal, et à Cathy Osterholt, notre fidèle juge de commune qui a décidé de céder sa place après 16 ans de législatif ! Les nouvelles autorités s'engagent avec cœur et détermination à poursuivre l'excellent travail entrepris jusqu'à ce jour dans l'intérêt de notre Commune et de ses citoyens.



Force est de constater que nous vivons depuis peu une période économique difficile. Au niveau de notre canton, nous nous sommes retrouvés isolés lors des récentes votations fédérales sur des questions d'aménagement du territoire. L'acceptation de l'initiative Weber et de la révision de la LAT nous impose une gestion différente et moins intensive de notre territoire. Même si les incidences à court terme sur notre économie locale seront très certainement négatives, nous devons accepter le verdict des urnes. Tournons la page et focalisons notre énergie sur l'avenir. Avec optimisme et détermination donnons-nous maintenant la chance de repenser notre tourisme, de réfléchir vraiment aux attentes de nos hôtes et aux besoins des générations futures. C'est le défi que votre conseil communal a à cœur de relever dès aujourd'hui.



### « VERS UNE ZONE DE RENCONTRE EN STATION »

Dans cette optique plusieurs projets sont en cours qui devront permettre d'améliorer le quotidien des Veysonnards et de nos hôtes. Concrètement une zone de rencontre devrait voir le jour dans la rue centrale de Pra, donnant la priorité au piéton tout en créant des espaces plus conviviaux pour les commerces et les services. Dans le même effort de redynamisation de notre tourisme, votre conseil communal réfléchit actuellement à la mise en place d'une taxe incitative sur les résidences secondaires, taxe ayant pour but de réduire la proportion de lits froids dans notre station. Cette mesure entraînerait bien évidemment des effets positifs sur notre économie locale.

Si nos efforts semblent se concentrer sur notre zone touristique, nous ne délaissions pour autant pas notre village et ses résidents. La nouvelle zone à bâtir du Pranu est maintenant complètement équipée et accueille chaque année de nouvelles familles. Une crèche a aussi vu le jour, qui a ouvert ses portes le 19 août dernier et contribue à rendre notre commune plus attractive pour les jeunes couples avec enfants. Enfin une zone de rencontre a été homologuée récemment au village, prémisses à la création d'un centre villageois que votre conseil communal souhaite accueillant, sécurisant et surtout vivant.

Vous le savez bien sûr ; les atouts de notre Commune sont nombreux... Vue imprenable, climat exceptionnel, domaine skiable magnifique, village et sociétés locales actives et vivantes, nature à portée de main, proximité de la ville et de ces services. Bref un lieu où il fait bon vivre ; que ce soit pour un jour, pour un an, ou encore mieux pour la vie !

Bonne lecture, et vive Veysonnaz !

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT

Les autorités de la commune	2
Convocation à l'assemblée primaire du 16 décembre 2013	3
Protocole de l'assemblée primaire du 17 juin 2013	3
Message et remarques sur le budget 2014	4
Les news de la commune	7
Les dossiers de David Théoduloz	8
Les dossiers de Jasmine Fragnière	9
Les dossiers de François Fournier	10
Les dossiers de John Fournier	11
Statistiques de Veysonnaz	12

# SOMMAIRE

## UN CONSEIL AVEC 35 ANS DE MOYENNE D'ÂGE!

Entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le nouveau conseil communal a choisi, lors de ses deux premières séances, la répartition des différents dicastères, commission et autres délégations en fonction des compétences de chacun. Cette publication vous permet de mieux connaître l'organisation politique et administrative de votre commune qui n'implique pas moins d'une trentaine de personnes.

# LES AUTORITÉS POLITIQUES

## LES AUTORITÉS POLITIQUES

### PATRICK LATHION



Route d'Epran 16 - 079 344 59 92  
lathion@geosat.ch  
Président depuis 2013 (avant vice-président depuis 2009), administration générale, aménagement du territoire, Environnement, énergie et eaux. Présent également dans la commission finances et impôts.

### DAVID THÉODULOZ



Route de Tierpeu 6 - 079 414 83 07  
dtheoduloz@netplus.ch  
Vice-président (avant conseiller depuis 2009), impôts et finances, économie publique et tourisme, santé, affaires sociales. Présent également dans les commissions administration générale et aménagement du territoire.

### JOHN FOURNIER



Route de Magrappé 12 - 079 418 64 06  
john.fournier@gvlcs.com  
Conseiller depuis 1996, Sécurité, police et feu ; construction, agriculture et forêts, tribunal de police. Présent également dans la commission de l'aménagement du territoire.

### JASMINE FRAGNIÈRE



Chemin du Coire 2 - 079 317 40 43  
jasminefra@hotmail.com  
Conseillère depuis 2013, Enseignement et formation, culture, loisirs et culte. Présente également dans les commissions de l'aménagement du territoire et de l'économie publique et tourisme.

### FRANÇOIS FOURNIER



Rue du centre village 12 - 078 791 51 33  
fournier1985@hotmail.com  
Conseiller depuis 2013, Trafic et travaux publics et cadastre. Présent également dans les commissions finances et impôts, aménagement du territoire, constructions et économie/tourisme.

## LES AUTORITÉS JUDICIAIRES

### OLIVIER FOURNIER



Route de Pracoettes 2 - 079 362 42 03  
olivier.fournier@bcvs.ch  
Juge depuis 2013 (avant vice-juge depuis...). Membre commission santé publique et affaires sociales et du tribunal de police.

### JOY FOURNIER



Route de la Crête 25 - 079 515 20 62  
famillefournier@bluewin.ch  
Vice-juge depuis 2013. Membre commission santé publique et affaires sociales.



## LES MEMBRES DE COMMISSIONS

- Fragnière Michel (administration, finances, cadastre, aménagement du territoire, constructions, tribunal de police) ;
- Fragnière J.-Edouard (sécurité publique) ;
- Fournier Sébastien (sécurité publique) ;
- Fournier Louis (cadastre) ;
- Fumeaux Yvan (cadastre, constructions) ;
- Fragnière-Bex Nathalie (enseignement) ;
- Fragnière Antoine (enseignement) ;
- Roux Sylvie (culture, loisirs et culte) ;
- Glassey J.-Philippe (culture, loisirs et culte) ;
- Métrailler Jacques-Antoine (travaux publics, agriculture et forêts) ;
- Glassey Olivier (travaux publics) ;
- Fragnière Arnaud (travaux publics) ;
- Théoduloz Gérald (travaux publics, environnement, constructions) ;
- Dussex Eric (environnement) ;
- Fournier Jean-Jacques (environnement) ;
- Fournier Joël (finances)
- Fournier Pascal (agriculture et forêts).



## CONVOCAATION

L'Assemblée primaire communale et bourgeoisiale de Veysonnaz est convoquée le **LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013**

**À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Protocole de l'assemblée primaire du 17 juin 2013 ;

3. Octroi des crédits d'engagement destinés à la construction d'un chauffage à distance ;
4. Budget 2014 - Lecture et approbation ;
5. Présentation du plan financier 2015-2017 ;
6. Divers.

Après nos délibérations, nous partagerons le verre de l'amitié.

Conformément aux dispositions légales, le budget détaillé ainsi que le dossier relatif à l'octroi des crédits d'engagement destinés à la construction d'un chauffage à distance peuvent être consultés auprès du bureau communal pendant les heures officielles d'ouverture dès le jour de la publication jusqu'à celui de la date de l'Assemblée primaire.

Veysonnaz, le 16 novembre 2013

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2013

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 h 35, M. le président Patrick Lathion, ouvre cette première séance de la législature 2013-2016 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur marque d'intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 20 mai 2013 et inséré dans le fascicule distribué à toute la population le 10 juin 2013, prévoit les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée et souhaits de bienvenue
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 17 décembre 2012
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux et communaux 2012
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux et bourgeoisiaux
6. Informations sur les projets en cours
7. Divers.

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée. Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Henri-Bernard Fragnière est désigné en qualité de scrutateur.

### 2. LECTURE ET APPROBATION

#### DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 17 juin 2012 n'appelle ni commentaire, ni question. Il est accepté sans modification, à l'unanimité, par l'Assemblée qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président annonce que le procès-verbal de cette Assemblée pourra être consultable sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande. Il ne sera plus lu au début de la prochaine Assemblée primaire sauf si quelqu'un en fera la demande.

### 3. LECTURE DES COMPTES BOURGEOISIAUX ET COMMUNAUX 2012

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, commente, avec moult explications et différents tableaux de statistiques, tous les comptes de fonctionnement, d'investissement, de financement, d'amortissement et de résultats de l'exercice 2012, examinés par la commission des finances le 4 avril 2013 et arrêtés par le Conseil communal en séance du 21 mai 2013, comptes qui présentent les principaux résultats suivants :

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

<i>Résultat avant amortissements comptables</i>	
Charges financières	- fr. 2'362'329.46
Revenus financiers	+ fr. 2'955'924.70
Marge d'autofinancement	= fr. 593'595.24
Amortissements ordinaires	- fr. 349'917.85
Excédent de revenus	= fr. 243'677.39

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr. 604'129.50
Recettes	- fr. 373'111.65
Investissements nets	= fr. 231'017.85

### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	+ fr. 593'595.24
Investissements nets	- fr. 231'017.85
Excédent de financement	= fr. 362'577.39

Les recettes d'investissements de Fr. 231'017.85.00 ont été portés en augmentation du patrimoine administratif au bilan. L'excédent de financement de l'exercice s'élève à Fr. 362'577.39. L'excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 243'677.39 a été viré au bilan et porte la fortune nette à la fin de l'exercice à Fr. 1'057'889.26.

### COMPTES BOURGEOISIAUX

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent à Fr. 3'050.90 qui, reportées au bilan, augmentent le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 154'579.60. Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

#### 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Fabrice Cagnazzo qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne connaissance des rapports de révision établis par l'organe de contrôle le 21 mai 2013. Celui confirme que tant les comptes communaux que bourgeoisiaux sont équilibrés et conformes aux exigences légales.

M. Cagnazzo ajoute que l'entretien avec le Conseil communal a eu lieu, que l'endettement de la commune est considéré comme faible, que les comptes sont équilibrés et que la commune est en mesure de faire faces à ses engagements.

Il recommande donc à l'Assemblée d'approuver les comptes bourgeoisiaux et communaux 2012 avec les résultats présentés.

M. le président remercie M. Cagnazzo pour le travail effectué et les rapports fournis.

#### 5. APPROBATION DES COMPTES ET DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES COMPTES BOURGEOISIAUX 2012

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes bourgeoisiaux 2012 ainsi que les décharges au conseil bourgeoisial et à l'organe de contrôle. A l'unanimité des bourgeois présents, sans abstention, l'Assemblée approuve ces comptes et donne les décharges requises.

#### COMPTES COMMUNAUX 2012

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes communaux 2012 ainsi que les décharges au conseil bourgeoisial et à l'organe de contrôle. L'Assemblée prend acte que ces comptes 2012 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents, sans abstention, et ainsi donne les décharges requises.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet. Un merci est également adressé au secrétaire-caissier, M. Michel Fragnière, pour la bonne tenue des comptes communaux.

#### 6. INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

Comme chacun le sait, le premier acte d'une nouvelle législature consiste à prévoir son organisation. Cela consiste à se répartir le travail entre les membres de l'exécutif en désignant les présidents et les membres des commissions, en nommant les représentants auprès des diverses institutions et associations, voire des conseils d'administration où Veysonnaz a des intérêts à faire valoir.

M. le président a le plaisir de présenter en détail cette nouvelle organisation arrê-

tée par le Conseil communal en spécifiant les natures et activités de chaque commission et la désignation des membres qui en font partie.

Dans un esprit de communication et d'ouverture, M. le président passe ensuite la parole à chaque responsable de commission afin qu'il présente à l'Assemblée les projets en cours de ses dicastères.

Les principaux projets présentés sont les suivants :

#### COMMISSION FORMATION ET ÉDUCATION

M<sup>me</sup> Jasmine Fragnière oriente l'Assemblée sur la construction et la mise en place des nouvelles structures d'accueil crèche et UAPE qui ouvrira ses portes à mi-août 2013.

#### COMMISSION CULTURE, LOISIRS ET CULTE

M<sup>me</sup> Jasmine Fragnière présente la nouvelle Association de la Jeunesse de Veysonnaz qui vient d'être créé à Veysonnaz sous l'impulsion de la commission Jeunesse et du Service cantonal à la Jeunesse, regroupant tous les jeunes de Veysonnaz – Clèbes – Verrey et Fontannets de 12 à 28 ans.

#### COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

M. François Fournier expose les projets en cours de son dicastère, à savoir :

- la mise en place de nouvelles signalisations routières prévoyant une zone de rencontres à 20 km/h à l'intérieur du village ainsi que diverses modifications relatives aux places de parc soit au village, soit en station ;
- le projet de réaménagement de la rue centrale de la station ;
- le projet de chauffage centralisé pour l'ensemble des bâtiments communaux et paroissiaux ;
- le projet de reprise par la commune de la route privée de la Crête ;
- les travaux d'élargissement de la route de la Golette.

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. Patrick Lathion, président de cette commission, décrit à l'Assemblée les principaux projets en cours :

- travaux d'assainissement du Collecteur du Larrey ;
- projet de micro-turbinage de l'eau potable.

#### COMMISSION TOURISME ET ÉCONOMIE

Suite aux récentes décisions relatives à l'initiative Weber et à l'acceptation de la modification de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, M. David Théoduloz, informe l'Assemblée sur le projet d'élaboration d'un

nouveau règlement communal sur les résidences secondaires. Ce nouveau règlement permettrait d'encaisser des taxes pour la rénovation des infrastructures touristiques auprès des propriétaires de résidences secondaires.

Avant de conclure, M. le président renseigne l'Assemblée sur le déroulement de la procédure qui a permis de maintenir temporairement l'Office postal de Veysonnaz menacée de fermeture par Poste Suisse.

#### 7. DIVERS

Dans les divers, le Conseil communal est interpellé sur les points suivants :

- M. Patrick Fragnière pour la pose de ralentisseurs de vitesse à l'intérieur du village. La mise en place de la nouvelle zone de rencontre à 20 km/h règlera très certainement ce problème ;
- M. Henri-Bernard Fragnière pour inviter les citoyens et surtout les entreprises à utiliser au maximum les services de l'Office postal afin de sauvegarder le plus longtemps possible un Office de poste à Veysonnaz ;
- M. Vincent Fragnière sur les incidences financières quant à l'introduction des nouvelles taxes sur les résidences secondaires. De l'ordre de Fr. 1'000'000.– selon estimation de M. David Théoduloz.
- M. Pierre-Alain Lathion sur l'aspect juridique de la mise en place d'un tel règlement. Selon M. David Théoduloz, il appartient au canton de régler le problème des bases légales pour l'introduction d'un nouvel impôt ou d'une nouvelle taxe communale consécutif à ce nouveau règlement. Certaines communes appliquent ce genre de règlement mais sans bases légales d'où une certaine insécurité quant à son application.

M. le président informe également l'Assemblée que la commune éditera de manière bisannuelle une brochure afin d'informer la population sur les projets en cours, sur les principales décisions prises par le Conseil communal ainsi que pour communiquer les habituelles informations officielles.

Arrivé au terme des divers et personne ne demandant plus la parole, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation vraiment très active et constructive et clôt officiellement la séance à 21 h 15.

Il invite l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un verre offert par la commune.



## BUDGET 2014

### INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre ci-après le budget de l'exercice 2014 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 11 novembre dernier.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel diminue légèrement et se monte à Fr. 4'242.- au budget 2014 (Fr. 25'929.- en 2013).

La relative diminution de l'excédent de revenus est principalement due à une augmentation prévue des amortissements comptables entre les deux exercices budgétaires (+ Fr. 37'600.-).

Le compte de fonctionnement connaît ainsi chaque année une certaine stabilité. Les principales modifications à prendre en compte au budget 2014 sont les suivantes :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Une augmentation de la charge nette de Fr. 48'550.- par rapport au budget 2013 est prévue. Celle-ci s'explique notamment par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à temps partiel (25%) et de l'adaptation salariale de la présidence, des membres du conseil communal et des commissions, adaptation qui n'avait plus été réalisée depuis plus de 15 ans.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dans ce dicastère une diminution de la charge nette de de Fr. 16'700.- par rapport au budget 2013 est assurée. Cette diminution est la conséquence de la reprise de l'activité du teneur cadastre par le secrétaire communal suite à la retraite de M. Louis

Fournier pour raison d'âge ainsi que par une adaptation à la baisse des besoins du service de police.

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Une augmentation de la charge nette de Fr. 36'240.- par rapport au budget 2012 est prévue. Celle-ci est essentiellement justifiée par notre participation à la mise en place d'une nouvelle direction des écoles intercommunale avec Nendaz imposée par le Service de l'Enseignement primaire (Fr. 13'500.-) et l'augmentation de la charge des amortissements suite à l'aménagement d'une salle de classe complémentaire (+ Fr. 21'300.-).

### CRÈCHE, UAPE

Une charge nette de Fr. 69'400.- est budgétée. Celle-ci tient compte des charges prévisibles inhérentes au fonctionnement de notre nouvelle crèche / UAPE ainsi que de la contribution parentale et des subventions étatiques.

### IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES

Une augmentation de la recette nette de Fr. 70'000.- par rapport au budget 2013 est prévue. Elle est pour une grande part imputable à une progression de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques basée sur une évaluation du canton.

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus

se montent à Fr. 890'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Achat terrains	Fr. 115'000.-
- Chauffage à distance	Fr. 225'000.-
- Centre scolaire	Fr. 120'000.-
- Routes cantonales	Fr. 70'000.-
- Routes communales	Fr. 280'000.-
- Déchetterie	Fr. 40'000.-
- Columbarium	Fr. 40'000.-

Les recettes d'investissements prévues se composent principalement du solde de la contribution financière des propriétaires concernés par le RPU du Pranu estimée à Fr. 500'000.-, de diverses subventions cantonales et fédérales pour un montant estimé à Fr. 100'000.- et des taxes de raccordement évaluées à Fr. 50'000.-.

Les investissements nets se montent à Fr. 250'000. — compte tenu des recettes ci-dessus décrites.

### FINANCEMENT

La marge d'autofinancement, avant amortissements comptables, reste très proche du budget 2013 et s'élève à Fr. 414'442.-. Elle suffit ainsi à couvrir les investissements nets prévus.

Le budget 2014 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des infrastructures et des services sur notre territoire tout en maintenant dans la mesure de ses moyens une saine gestion des finances publiques.

### APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	COMPTES 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014
<i>Résultat avant amortissements comptables</i>			
Charges financières	- fr. 2'362'329.46	2'642'337.00	2'765'495.00
Revenus financiers	+ fr. 2'955'924.70	3'040'566.00	3'179'637.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	= fr. 593'595.24	398'229.00	414'142.00
<i>Résultat après amortissements comptables</i>			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 593'595.24	398'229.00	414'142.00
Amortissements ordinaires	- fr. 349'917.85	372'300.00	409'900.00
Amortissements complémentaires	- fr. -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
Excédent de charges	= fr. -	-	-
Excédent de revenus	= fr. 243'677.39	25'929.00	4'242.00

#### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr. 604'129.50	1'309'000.00	915'000.00
Recettes	- fr. 373'111.65	1'139'000.00	665'000.00
Investissements nets	= fr. 231'017.85	170'000.00	250'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr. -	-	-

#### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 593'595.24	398'229.00	414'142.00
Investissements nets	- fr. 231'017.85	170'000.00	250'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	-
Insuffisance de financement	= fr. -	-	-
Excédent de financement	= fr. 362'577.39	228'229.00	164'142.00

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
SELON LES TÂCHES**

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	282'586.24	35'144.80	300'900.00	36'400.00	357'150.00	43'100.00
1 Sécurité publique	170'612.70	36'638.00	201'480.00	50'500.00	186'580.00	52'300.00
2 Enseignement et formation	453'745.10	78'985.20	450'560.00	68'000.00	491'900.00	71'500.00
3 Culture, loisirs et culte	123'413.75	7'500.00	137'150.00	6'500.00	145'700.00	6'500.00
4 Santé	34'106.95	-	43'230.00	-	43'000.00	-
5 Prévoyance sociale	184'636.05	10'943.00	376'535.00	121'500.00	468'365.00	170'500.00
6 Trafic	757'728.32	152'721.20	761'350.00	137'030.00	747'670.00	137'030.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	509'519.55	513'810.75	489'600.00	472'000.00	483'180.00	477'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	98'438.15	-	122'100.00	3'000.00	120'200.00	3'000.00
9 Finances et impôts	97'460.50	2'120'181.75	131'732.00	2'145'636.00	131'650.00	2'218'707.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>2'712'247.31</b>	<b>2'955'924.70</b>	<b>3'014'637.00</b>	<b>3'040'566.00</b>	<b>3'175'395.00</b>	<b>3'179'637.00</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	243'677.39		25'929.00		4'242.00	

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
SELON LES NATURES**

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	448'716.70		569'165.00		659'415.00	
31 Biens, services et marchandises	647'005.66		657'900.00		675'700.00	
32 Intérêts passifs	66'403.85		90'000.00		90'000.00	
33 Amortissements	369'043.20		397'300.00		434'900.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	10'775.65		12'082.00		12'000.00	
35 Dédommagements versés à des coll. publiques	389'051.25		461'300.00		480'450.00	
36 Subventions accordées	558'150.80		601'160.00		590'500.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	223'100.20		225'730.00		232'430.00	
40 Impôts		1'969'329.63		1'964'500.00		2'034'500.00
41 Patentes et concessions		40'136.21		43'000.00		43'000.00
42 Revenus des biens		49'858.26		68'300.00		68'300.00
43 Contributions		572'965.95		637'300.00		644'100.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		20'349.25		25'336.00		28'407.00
45 Restitutions de collectivités publiques		70'822.00		73'000.00		89'000.00
46 Subventions		9'363.20		3'400.00		39'900.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		223'100.20		225'730.00		232'430.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>2'712'247.31</b>	<b>2'955'924.70</b>	<b>3'014'637.00</b>	<b>3'040'566.00</b>	<b>3'175'395.00</b>	<b>3'179'637.00</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	243'677.39		25'929.00		4'242.00	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
SELON LES TÂCHES**

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	10'000.00	7'500.00	25'000.00	-	155'000.00	15'000.00
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	54'424.10	2'172.60	50'000.00	-	330'000.00	30'000.00
3 Culture, loisirs et culte	33'225.60	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	505'000.00	81'000.00	-	70'000.00
6 Trafic	307'355.50	49'875.00	390'000.00	320'000.00	350'000.00	500'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	199'124.30	313'564.05	339'000.00	738'000.00	80'000.00	50'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>604'129.50</b>	<b>373'111.65</b>	<b>1'309'000.00</b>	<b>1'139'000.00</b>	<b>915'000.00</b>	<b>665'000.00</b>
Excédent de dépenses		231'017.85		170'000.00		250'000.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
SELON LES NATURES**

	COMPTES 2012		BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	510'463.00		1'154'000.00		845'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	54'782.50		105'000.00		70'000.00	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	38'884.00		50'000.00		-	
60 Transferts au patrimoine financier		7'500.00		-		15'000.00
61 Contributions de tiers		336'399.05		1'000'000.00		550'000.00
62 Remboursement de prêts et part. permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		29'212.60		139'000.00		100'000.00
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>604'129.50</b>	<b>373'111.65</b>	<b>1'309'000.00</b>	<b>1'139'000.00</b>	<b>915'000.00</b>	<b>665'000.00</b>
Excédent de dépenses		231'017.85		170'000.00		250'000.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-



## LES NEWS DE LA COMMUNE

### UNE NOUVELLE COLLABORATRICE, CAROLE THÉODULOZ-FOURNIER

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, notre secrétariat communal peut compter sur une nouvelle collaboratrice à 25%, Carole Théoduloz-Fournier. Cet engagement fait suite à l'augmentation croissante des tâches administratives de la commune et permet également de remédier au remplacement du secrétaire communal en cas de vacances, maladies ou formation professionnelle. Carole Théoduloz-Fournier travaille au bureau communal à raison de trois demi-journées par semaine.

### PLUS D'OUVERTURE LE SAMEDI POUR LE BUREAU

Contrairement à 2012 et 2011, le bureau communal n'est plus ouvert le dernier samedi de chaque mois. En effet, cette offre ne correspondait pas réellement à un besoin puisque trois visites ont été répertoriées en 2012 et quatre en 2011. Par contre, l'administration communale est prête à écouter vos suggestions sur les tranches horaires d'ouverture actuelle, à savoir les lundis, mardis, mercredis et vendredis matins de 9 h 30 à 11 h 30 et le jeudi soir de 16 h 30 à 18 h 30.

### ÉCOLE : ENSEIGNANTS ET HORAIRES

Voici la liste des enseignants pour l'année scolaire 2013-2014 ainsi que la grille horaire de chaque degré.

#### ENSEIGNANTS

- 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine : Nathalie Bex-Fragnière et Laura Fournier
- 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> primaires : Janine Délèze et Karyn Fournier
- 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires : Jérôme Fournier
- Appui pédagogique : Marie-Cécile Genolet
- Activités créatrices manuelles : Gisèle Schöpfer

L'absence d'un enfant pour raison majeure (maladie, accident, deuil) doit être immédiatement communiquée à la maîtresse ou au maître.

Ecole de Veysonnaz : tél. 027 207 18 30 tous les jours de 08 h 30 à 9 h et de 13 h 30 à 14 h.

### HORAIRE DES CLASSES 2013-2014

Classes primaires : matinée 8 h 30 - 11 h 30 / après-midi 13 h 30 - 16 h 30

#### Particularité

1<sup>re</sup> primaire : mercredi matin congé / mardi matin 9 h 30 - 11 h 30

2<sup>e</sup> primaire : mardi après-midi congé / vendredi matin 9 h 30 - 11 h 30

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine : mardi après-midi et mercredi matin congé / mardi matin 8 h 30 - 11 h 25.

### HORAIRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

	VEYSONNAZ STATION	CLÈBES	VEYSONNAZ VILLAGE	DÉBUT COURS
C.O.	07h30	07h35	07h40	08h00
	13h15	13h20	13h25	14h00
Primaire	08h05	08h10	08h15	08h30
	13h10	13h15	13h20	13h30
Enfantine	09h20	09h10	09h25	09h30

### HORAIRE DE LA CRÈCHE UAPE LA BRICOLINE

Lundi à vendredi de 6 h 45 à 18 h 45, mercredi fermé.

La Bricoline, Chemin des Jardins 9, 1993 Veysonnaz, 027 565 94 64.

## LES PROJETS DE DAVID THÉODULOZ



### VERS UNE TAXE TOURISTIQUE INCITATIVE

Notre commune vit majoritairement du tourisme et doit adapter continuellement ses infrastructures (réseau routier, places de divertissements, ...) au besoin de nos hôtes. Pour ce faire et satisfaire tant les attentes justifiées de la population de Veysonnaz que celles de nos hôtes, nous ne pouvons compter que sur les recettes fiscales de notre commune. Ainsi, il devient particulièrement difficile d'assumer l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement d'une station d'envergure pour une petite collectivité comme la nôtre.

### DOUBLE OBJECTIF : PLUS DE LITS CHAUDS ET RENOUELER LES INFRASTRUCTURES

Dans ce contexte, l'exécutif communal, par un groupe de travail qu'il a nommé, recherche une solution poursuivant un double objectif : Inciter les propriétaires de résidences secondaires de notre commune à mettre en location leurs habitations (volonté de réduire les lits froids) et appeler à contribution les propriétaires de résidences secondaires pour favoriser le maintien et le renouvellement des infrastructures contribuant à l'activité touristique de la commune.

À ces différents titres, une taxe sur les résidences secondaires existantes est à l'étude. Sa mise en place échelonnée selon le nombre de jours de location remplirait pleinement les objectifs visés d'incitation à la location et de contribution aux investissements infrastructurels de la part des propriétaires de résidences secondaires. Cette taxe serait donc juste et équilibrerait les engagements financiers nécessaires de chacun sur la commune.

### FINANCES : PAS LE BESOIN DE FUSIONNER

Au vu des différents indicateurs financiers actuels, Veysonnaz peut poursuivre son chemin actuel de collaborations intercommunales sans passer par une fusion rapide et abrupte. En effet, si les moyens sont limités, ils permettent tout de même de faire face aux principaux besoins de la commune et encouragent le conseil à faire le maximum dans un cadre fixé.

### 1 CHAMBRE PUPILLAIRE POUR SION, LES AGETTES ET VEYSONNAZ

Depuis 2013, les chambres pupillaires de Sion, Veysonnaz et des Agettes ne forment plus qu'une seule entité nommée Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA). Cette réunion permettra de fournir un meilleur service qu'aujourd'hui tout en préservant l'aspect de proximité par la présence dans cette nouvelle entité de personnes de la commune.

### BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Pour garantir sur le long terme, le service de repas à domicile trois jours par semaine aux personnes qui ne bénéficient pas d'une autonomie quotidienne, la commune cherche à compléter sa liste de bénévoles composées aujourd'hui de 3-4 personnes. Merci aux personnes intéressées de s'adresser à la commune ou directement à David Théoduloz.



Le Conseil d'État prévoit cette possibilité dans son projet de modification de la loi sur le tourisme. L'intégration d'une telle taxe dans la future loi permettrait aux communes de s'appuyer sur une base légale cantonale qui justifierait pleinement son prélèvement.

Dans tous les cas, votre conseil communal s'engage à présenter à toute la population un projet de règlement communal.





## LES DOSSIERS DE JASMINE FRAGNIÈRE



### VEYSONNAZ POSSÈDE SA CRÈCHE ET SON UAPE

Depuis la mi-août, Veysonnaz, ses jeunes habitants et ses familles peuvent désormais compter sur leur « Bricoline » pour accueillir les enfants de 18 mois à 12 ans.

#### UN OUI EN DÉCEMBRE 2012

En effet, le projet de la construction d'une structure d'accueil crèche/UAPE a été initié dans les derniers mois de la précédente législature. Les citoyens de Veysonnaz s'étant prononcés favorablement à la construction lors de l'assemblée primaire de décembre 2012. Les autorités communales ont lancé, dès le début de l'année 2013, la réalisation du projet. En quelques mois, le dossier était finalisé et les travaux ont pu débuter dès la fin de la période hivernale.

Située sur l'espace supérieur de l'abri en contrebas de l'école, elle bénéficie d'un emplacement privilégié d'une grande proximité avec l'école et offrant un espace extérieur pour les activités des enfants. Cette nouvelle infrastructure répond aux besoins de la population et au mode de vie familial actuel. Elle permet également de renforcer l'offre des infrastructures communales à disposition des habitants.

#### DU LUNDI AU VENDREDI SAUF LE MERCREDI

La crèche/UAPE « La Bricoline » accueille sa jeune population de 6 h 45 à 18 h 45 h du lundi au vendredi excepté la fermeture hebdomadaire du mercredi. L'équipe éducative, composée d'Isabel Théoduloz, éducatrice responsable de la structure, de Laetitia Déléze, éducatrice et de Murielle Fournier, auxiliaire, se réjouit d'accueillir les enfants de Veysonnaz et des villages environnants depuis la mi-août. À terme, le dimensionnement de la construction permet d'accueillir jusqu'à 20 enfants dans l'unité crèche et 20 enfants dans l'unité UAPE.

Les autorités communales et l'équipe éducative ont eu le plaisir de fêter l'ouverture de « La Bricoline » avec la population et les personnes qui ont œuvré à la construction de cette structure lors de l'inauguration officielle qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Une belle fête remplie de couleurs, de rires d'enfants et de sourire des parents.



« La Bricoline » offre un espace d'accueil chaleureux, fonctionnel et lumineux pour les enfants de la région à quelques pas du centre scolaire de Veysonnaz.

#### VIVE LA JEUNESSE!

Depuis le 21 juin 2013, Veysonnaz possède son association de jeunesse. Initiée grâce au soutien du service cantonal de la jeunesse, cette démarche a pour but de mettre sur pied des projets unificateurs, montés et développés par les jeunes de village de Veysonnaz, Clèbes et Verrey. Présidé par Julie Métrailler, le comité compte sept membres et une trentaine de jeunes y ont adhéré. Au bénéfice d'un soutien cantonal de 3500 francs et d'un soutien communal de 500 francs, l'association a parfaitement réussi son premier défi : animer une partie de la fête au village organisée à Clèbes par les sociétés locales. Plus de 100 enfants et adolescents ont participé à leurs jeux durant cette soirée.



Le Comité de l'Association de la Jeunesse de Veysonnaz, Clèbes et Verrey : debout de gauche à droite : Lucien Théoduloz, Evelyne Fournier, Morgane Déléze, Julie Métrailler, Romain Lathion. Devant : Loïc Le Deunff, Laura Lathion.

## LES DOSSIERS DE FRANÇOIS FOURNIER



### UNE ZONE DE RENCONTRE À LA STATION

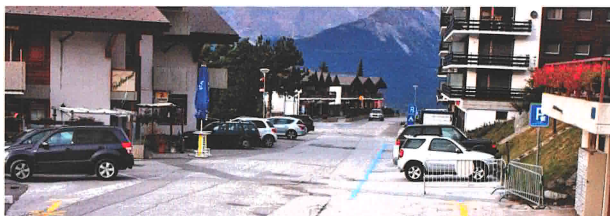
Désireux de satisfaire aux besoins d'une clientèle touristique internationale et de renforcer la position de Veysonnaz comme destination incontournable des 4 Vallées, le conseil communal s'est fixé comme priorité pour la législature 2013-2016 de réaménager la route de Pra plus communément appelée rue centrale de la station.

### CONCOURS D'ARCHITECTURE LANCÉ

Pour ce faire, un groupe de travail placé sous la responsabilité de François Fournier a été créé au début de cette année 2013. Ce dernier est composé de membres de l'exécutif communal (Patrick Lathion, David Théoduloz, Jasmine Fragnière) et de représentants des commerçants, restaurateurs, remontées mécaniques, agences immobilières. Le but de cette démarche est de faire aboutir un projet qui soit le fruit d'une réflexion commune des autorités et de tous les partenaires touristiques.

Jusqu'à présent, les grandes lignes du projet ont été définies avec l'appui du bureau spécialisé Transportplan. Il s'agira d'aménager une zone de rencontre où la circulation sera autorisée et limitée à 20 km/h sur toute la route de Pra (du bar le pub au restaurant Grep-pou-Blanc). Pour ce faire, un concours d'architecture va être lancé en 2014. En parallèle, le groupe de travail planche également sur la problématique des places de stationnement. En effet, si nous voulons créer un espace de rencontre convivial et agréable pour les piétons,

il sera absolument impossible de maintenir en leur état actuel toutes les places de stationnement situées aux abords de la route de Pra.



### ZONE 20 KM/H AU VILLAGE

Dans le but d'améliorer la sécurité des citoyens (piétons et automobilistes), le conseil communal a obtenu l'homologation d'une nouvelle signalisation routière au village: une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h) sur la rue du Centre-Village et une zone 30 km/h sur les routes d'Epran, Djantin et Boui. De plus, des zones de stationnement seront mises en place avec disque obligatoire, soit en zone bleue, soit durant 15 heures au maximum.

### PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE

Les systèmes de chauffage du bâtiment communal, du centre scolaire et de l'église sont actuellement obsolètes et en très mauvais état. Le conseil communal a mandaté le bureau d'étude spécialisé Physeos afin d'examiner la possibilité de remplacer ces installations par un chauffage central permettant d'alimenter le centre scolaire, l'église, la cure et le bâtiment communal.

L'investissement de l'ordre de CHF 360'000.- environ sera porté au budget 2014. La répartition des coûts a été élaborée d'entente avec la paroisse.

### MISE À L'ENQUÊTE COURANT 2014

Le conseil communal est conscient de l'importance d'avancer au plus vite dans ce projet et s'est fixé comme objectif une mise à l'enquête dans le courant de l'année 2014 dans la foulée des résultats du concours d'architecture.





## LES DOSSIERS DE JOHN FOURNIER



### 80 INTERVENTIONS EN 2013 DES POMPIERS FUSIONNÉS

Depuis le début 2013, les pompiers de Veysonnaz et de Nendaz sont réunis sous un même toit, celui du centre de secours incendie de la Printse qui peut compter aujourd'hui sur un effectif de 96 sapeurs-pompiers : 68 nendards et 28 Barloukas, dont une femme, la seule, Julie Métrailler.

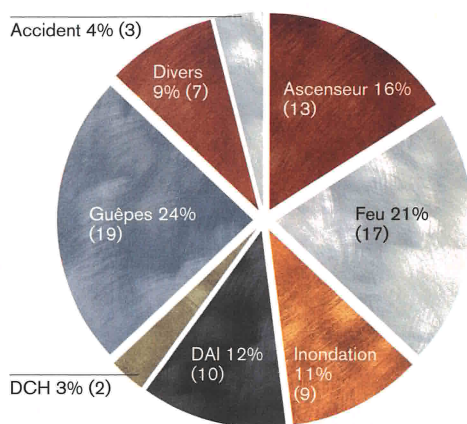
Le commandement du CSI Printse est assuré par deux personnes : le capitaine Guillaume Fournier qui est engagé professionnellement comme commandant à 80% et son remplaçant Jean-Edouard Fragnière.

Depuis le début 2013, le CSI Printse a été alarmé à 80 reprises.

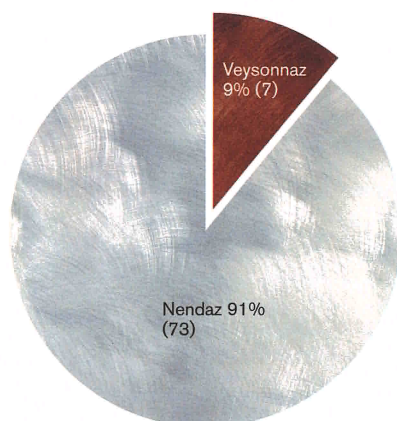
Parmi les autres activités fortes de cette première année de fusion, il faut signaler encore la réception du véhicule de secours routier, la formation du personnel nécessaire à l'engagement de ce véhicule et aussi la réception d'un deuxième véhicule type pick-up.



### TYPES D'ALARMES 2013



### ENGAGEMENTS PAR COMMUNE 2013



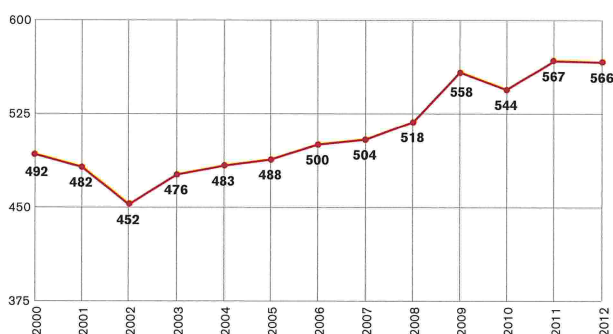
### UNE POLICE DE PROXIMITÉ

Depuis 2002, Veysonnaz peut bénéficier des services de la police communale de Nendaz. Celle-ci, pour faire face aux nouvelles demandes, est en phase d'instaurer une véritable police de proximité ce qui constituera un beau défi professionnel et organisationnel et qui exigera l'adoption de nouvelles méthodes de travail ainsi qu'une redéfinition des objectifs opérationnels poursuivis. D'ailleurs, dans les faits, vous avez déjà pu, à maintes reprises, observer les agents en patrouille pédestre dans les rues de notre village et en station favorisant ainsi le contact avec la population et les milieux concernés (institutions scolaires, établissements publics, commerçants. etc.) Le développement de la police de proximité vise précisément à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique quotidienne à l'échelle des villages et quartiers.

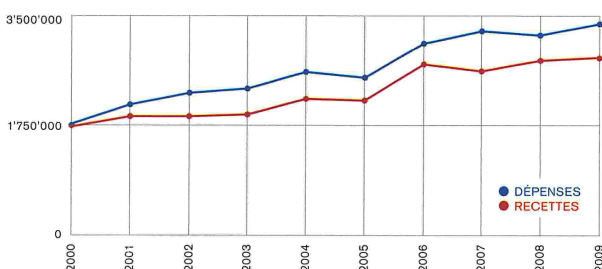


## STATISTIQUES

### POPULATION



### DÉPENSES / RECETTES



### CONSTRUCTIONS

	RÉSIDENCES PRINCIPALES	RÉSIDENCES SECONDAIRES	IMMEUBLES
2003	0	0	2
2004	1	5	2
2005	2	6	1
2006	6	5	1
2007	4	2	0
2008	3	10	3
2009	2	6	0
2010	1	7	1
2011	7	5	3
2012	1	2	1
2013	2	0	0

## AGENDA

### MANIFESTATIONS

- 06.12.2013 Noël des Aînés  
 16.12.2013 Assemblée primaire - Budget 2014  
 10-13.12.13 Handisport Championnats suisse de ski  
 14-15.12.13 Swiss Ski School Winter's Day Journée découverte du domaine skiable, raclette et vin chaud offert  
 24.12.2013 Messe de la veillée de Noël à 18 h.  
 25.12.2013 Messe du jour de Noël à 10 h. Arrivée du père Noël à ski, distribution de cadeaux, descente aux flambeaux  
 27.12.2013 Concert de Noël avec Jorat Gospel  
 31.12.2013 Nouvel an. Descente aux flambeaux, vin chaud. 24 h feux d'artifice  
 02.01.2014 Spectacle de PIF le clown pour les enfants  
 04.01.2014 Barlouka's Race Vertical Veysonnaz- course nocturne populaire ski randonnées et raquettes  
 11.01.2014 Début des cours jeunesse  
 11-12.01.14 Masters FIS (fédération internationale de ski)  
 17.01.2014 Ski au clair de lune  
 18-19.01.14 Coupe du Monde de Snowboardcross  
 20-25.01.14 Championnat suisse junior de ski  
 01.02.2014 Tournoi carte FC Printse Nendaz, Centre sportif des Ecluses Nendaz  
 02.02.2014 Loto des enfants organisé par La Comberette  
 14.02.2014 Ski au clair de lune  
 15.02.2014 Messe des fenêtres catéchétiques à 19 h.  
 18.02.2014 Fondue Party & Descente aux flambeaux  
 22.02.2014 Sortie d'hiver de la Chorale  
 28.02.2014 Carnaval des enfants & animations

### CONGÉS SCOLAIRES

- Noël du vendredi 20 décembre le soir  
 au lundi 6 janvier 2014 le matin  
 St-Joseph du mardi 18 mars le soir  
 au jeudi 20 mars 2014 le matin  
 Pâques du jeudi 17 avril le soir  
 au lundi 28 avril 2014 le matin  
 Ascension du mercredi 28 mai à midi  
 au lundi 2 juin 2014 le matin  
 Pentecôte du vendredi 6 juin le soir  
 au mardi 10 juin 2014 le matin  
 Fête-Dieu le jeudi 19 juin 2014  
 (fermeture des classes au 18 juin 2014)